

## COMMUNIQUÉ 028



# OUVERTURE DES RAMPES DE MISE À L'EAU DU LAC SAINT-PIERRE ET DU LAC MCGREGOR

**Val-des-Monts, le 13 mai 2020.** - La Municipalité désire informer sa population ainsi que les usagers de ses rampes de mise à l'eau des lacs Saint-Pierre et McGregor, que l'ouverture des installations s'effectuera **le vendredi 15 mai à midi**. L'horaire régulier reprendra à partir du samedi. Nous profitons de ce communiqué pour rappeler les périodes d'ouverture des rampes de mise à l'eau, soit :

	<b>Journées d'ouverture</b>	<b>Heures</b>
De l'ouverture au dimanche précédent la Journée nationale des Patriotes	Tous les jours	6 h à 20 h
De la Journée nationale des Patriotes à la Fête du travail	Tous les jours	6 h à 21 h
De la Fête du travail au 30 septembre	Tous les jours	7 h à 19 h
Du 1 <sup>er</sup> au 12 octobre	Tous les jours	7 h à 17 h
Du 13 au 31 octobre	Samedi et dimanche <b>seulement</b>	9 h à 17 h

Afin de respecter les directives gouvernementales et assurer la sécurité des préposés et des usagers, certaines nouvelles procédures ont été mises en place en raison de la pandémie qui sévit.

- **Peu importe votre type d'embarcation, lors de votre arrivée à la rampe, restez dans votre véhicule.**

Un préposé prendra vos informations pour l'émission de votre vignette, recueillera votre paiement et vous expliquera la procédure à suivre. Nous vous rappelons que vous devrez présenter une preuve de résidence ainsi que votre permis d'embarcation de plaisance émis, à votre nom, par Transports Canada afin d'obtenir une vignette.

- Les mesures de distanciation physique (2 mètres entre chaque individu) devront être respectées en tout temps. Les préposés porteront des équipements de protection individuelle lorsqu'ils devront interagir avec les usagers.
- Le paiement de votre vignette s'effectue toujours uniquement en argent comptant.
- Des stations de lavage seront installées pour se laver les mains au besoin.

**Voici des mesures supplémentaires pour les usagers du Parc écologique Pélissier (rampe de mise à l'eau du lac McGregor) :**

- Les aires de repos et les sentiers seront fermés. Aucun attroupement ne sera toléré.
- L'utilisation du quai sera uniquement pour aider avec la descente des embarcations. Les usagers devront procéder efficacement et rapidement à la descente de leur embarcation.
- Le service de location de canots et de kayaks restera fermé jusqu'à nouvel ordre.

**La Municipalité se réserve le droit de procéder à la fermeture des rampes de mise à l'eau si les règles de distanciation physique et d'hygiène ne sont pas respectées par les usagers.** Nous demandons à tous de faire preuve de respect, patience et compréhension lors de l'utilisation des installations.

Nous invitons la population à prendre connaissance de l'ensemble du règlement portant le numéro 777-16 relativement aux rampes de mise à l'eau, lequel est accessible sur le site Internet de la Municipalité au [www.val-des-monts.net](http://www.val-des-monts.net), dans la section « Politiques et règlements ». Il peut également être consulté à l'Hôtel de Ville au 1, route du Carrefour à Val-des-Monts pendant les heures normales de bureau.

Pour tout renseignement additionnel relativement à ce règlement, n'hésitez pas à communiquer avec le service des Loisirs, de la Culture et de la vie communautaire au 819 457-9400, poste 2326, ou par courriel à l'adresse [andrepate-naude@val-des-monts.net](mailto:andrepate-naude@val-des-monts.net).

- 30 -

**Source :** Monsieur Camille Lemire-Monette  
Directeur du service des Loisirs, de la Culture  
et de la Vie communautaire  
819 457-9400, poste 2217  
[Camillelemire-monette@val-des-monts.net](mailto:Camillelemire-monette@val-des-monts.net)